



PLATEFORME POLITIQUE
DE
FORCE FRANÇAISE

*Dans sa folle volonté de créer un Homme Nouveau,
Régénéré, la République Française n'aura réussi
qu'à transformer l'homme sociable en être social ;
comprenons : en être déresponsabilisé.*

Une plateforme politique n'est pas un projet politique en soi, mais un ensemble d'orientations permettant de définir un programme, de le structurer, de le construire, de le fixer, et d'en soumettre les différents points au suffrage de nos compatriotes. Cette plateforme, totalement démocratique, au sens strict du terme, est unique en son genre et n'a pas d'équivalent en France. Elle permet de nourrir la réflexion du lecteur à partir de propositions simples, d'éléments concrets décisionnels, pouvant être développés le cas échéant. Pas d'idéologie, pas de baratin abscons.

C'est toute la raison d'être de **Force Française** que de vous soumettre à vous, citoyens et compatriotes français, un moyen de sortir la tête haute du marasme politicien actuel, qui entraîne la France vers une inéluctable et dramatique désintégration anthropologique de notre communauté nationale, vers un chaos civilisationnel mortel ; puis de puiser dans cette Plateforme comme dans notre Corpus politique, une espérance nouvelle, et une réelle volonté d'agir en profitant de la longue expérience politique — le mot « politique » entendu au sens noble — que nous mettons à votre disposition.

Constat

Devant l'imposture républicaine qui, depuis plus de deux siècles, depuis la Révolution française, perdure et pervertit le bon sens commun du peuple français ;

Devant la faillite du système politicien républicain qui ne peut plus cacher ses errements idéologiques et ses mensonges historiques ;

Devant l'impuissance et l'incapacité des élus de la République à gouverner dignement la France dans la recherche du bien commun et de son intérêt vital, matériel et moral ;

Devant la lâcheté et la veulerie de ces mêmes élus aboutissant à traiter par le mépris le peuple français, à le trahir au bénéfice des populations allogènes en suscitant la haine de soi, et en entretenant en eux la peur d'affirmer leur patriotisme et leur identité nationale ;

Devant la réalité manifeste et évidente que les élus de la République, personnages indignes qui osent se poser en représentants du peuple, sont en fait les représentants stipendiés du Nouvel Ordre Mondial et des oligarchies mondialistes, avec pour mission de détruire les nations européennes et leurs civilisations historiques en les écrasant sous l'impôt, le dette publique, la submersion migratoire, l'insécurité publique, les lois liberticides et anti-identitaires, et cela en vue de dissoudre la nation française, et d'instaurer la dictature mondiale, dite encore République universelle...

Force Française propose :

- 1. L'abolition de la République Française.**
- 2. L'instauration de la démocratie directe (référendum d'initiative populaire intégral).**

3. **L'anti-vote par l'abstention civique tant que la démocratie directe ne sera pas instaurée.**
4. **L'instauration d'une dictature autodéterminée transi-
tionnelle de trois ans, une latence de pouvoir pour assu-
rer la mise en œuvre institutionnelle de la démocratie
directe.**

*

Force Française considère la fin des idéologies (constructivisme purement intellectuel ou utopie) comme étant inéluctable, et le retour à l'ORDRE NATUREL comme loi supérieure impérative de l'humanité, sous peine de condamner les sociétés humaines à leur disparition.

Force Française considère que si les hommes ont, par leur génie propre, les moyens d'amender la nature voire de la transcender, il ne leur appartient pas de la transgresser.

La Transcendance, oui — La Transgression, non.

En conséquence :

1. **Force Française**, mouvement de prospective et d'action politiques, établit et propose sa plateforme politique visant à réformer l'État et son système de gouvernement.
2. **Force Française**, mouvement de prospective et d'action politiques, entend rétablir les principes à la base de toute société humaine viable :
 - a) sur le plan collectif, l'ordre, la hiérarchie, la sélection ;
 - b) sur le plan individuel, l'initiative et la responsabilité.
3. **Force Française**, mouvement de prospection et d'action politiques, entend affirmer, restaurer et renforcer l'intégrité du peuple français dans sa spécificité identitaire et ses racines historiques profondes.

4. **Force Française**, mouvement de prospection et d'action politiques, se dresse vent debout contre la dictature universelle imposée par le Nouvel Ordre Mondial (néo-communisme).
5. **Force française**, du même coup nourrit sa réflexion et appuie son action en considération de deux ordres cosmologiques.

*

1) L'ORDRE INTEMPOREL (l'absolu)

L'ordre intemporel est celui qui est immuable, inscrit dans le temps et dans l'espace, gravé dans la mémoire, fixé par l'expérience, qui ne saurait relever de la décision précaire d'un vote ponctuel, et être remis en question à tout instant selon l'humeur du moment et au gré des aléas de la politique politicienne. Relèvent donc d'un ordre intemporel historique et patrimonial indiscutable, ne pouvant en aucune manière être discuté ni remis en question par qui que ce soit.

a) **La NATION** française en tant qu'État constitué ayant plus de 1500 ans d'existence. La nation étant comprise comme entité autonome, selon la définition parfaitement claire et appropriée du mot (naissance), comme composé des quatre éléments constitutifs les plus communs à son peuple : le territoire, la langue, l'histoire, la race (au sens plein de la définition du terme, selon la langue française).

b) **La FAMILLE**, cellule mère de la société, en tant que substrat naturel de la nation et composante nucléaire du peuple français, définie sur le mode monogame patriarcal, non consanguin, à lignage généalogique héréditaire.

c) **La FRANCE** en tant que terre catholique de par ses origines issues de l'alliance fondatrice entre l'Église catholique et la Royauté franque (baptême sacré de Clovis 1^{er}). La France est née sous le signe de la Croix et du Sceptre royal,

en aucune façon sous le signe de l'Hexagramme de David ou du Croissant islamique et autres.

❖ *Rappelons que l'Église CATHOLIQUE, co-fondatrice de la France, au-delà de sa mission divine (ordre surnaturel), a joué un rôle fondamental dans la formation civilisatrice de la société française (ordre naturel), à la fois comme substrat institutionnel et comme ferment de cohésion sociale et d'unité nationale ; elle a contribué largement à relever de la barbarie primitive les peuples qui formeront ultérieurement le Peuple français dans son intégrité nationale. Tout Français digne de ce nom, qu'il soit croyant, athée ou anticlérical, est redevable de ce qu'il est grâce à l'action bénéfique de l'Église sur la société française (et européenne) au cours des siècles.*

L'État français (L'Administration) est laïc ; la nation française (Le Peuple) est catholique.

Ces trois critères sont les fondements pérennes constitutifs de la nation française sur le modèle de la civilisation gréco-latine et chrétienne dont elle est un des phares universels, quinze siècles de continuité historique portant témoignage d'un destin communautaire exceptionnel, jamais égalé, jamais dépassé. Aucune autre puissance au monde ne peut se prévaloir d'une réalité de fait supérieure dans la durée, tant par sa valeur civilisationnelle éprouvée que par sa pleine et entière légitimité.

On ne touche pas à la France. Terre sacrée, nation baptisée bénie de Dieu.

*

2) L'ODRE TEMPOREL (le relatif)

L'ordre temporel est celui de l'art politique ordinaire. Il est obsolescent, fluctuant, tributaire des circonstances, donc relativiste. À l'intérieur, la société se divise en deux ordres secondaires : l'ordre public et l'ordre privé. Le premier est assujéti au second. C'est donc sur l'ordre temporel que la Plateforme

politique de Force Français décline et développe ses propositions.

A – Mesures conservatoires urgentes

1. Rétablissement immédiat des frontières nationales.
2. Création d'une unité militaire spécialisée, affectée à la garde et au contrôle des frontières.

❖ *Les frontières ont un rôle de contention, comme tout contenant. Elles agissent telles des membranes cellulaires et ne laissent entrer que ce qui leur est utile, se ferment à toute menace extérieure, permettant ainsi des échanges de pays à pays, tout comme les cellules échangent entre elles. Elles protègent le territoire doublement, chaque frontière étant renforcée par celle du pays adjacent. Elles permettent d'assurer le contrôle strict de la circulation des personnes et des marchandises, s'opposent à la catastrophique disposition contraire de la « libre circulation des personnes et des marchandises », rendent impossible les flux migratoires de masse et du même coup empêchent les concentrations babéliennes de type États-Unis.*

Toute personne étrangère qui pénètre sur le territoire est censée savoir dans quel pays elle pose le pied, justifier d'où elle vient et des raisons de sa présence sur le territoire.

3. Rétablissement immédiat du droit du sang et suppression du droit du sol.

❖ *Le droit du sang est au fondement même de la famille et de la nation ; il légitime l'hérédité, la transmission, l'appartenance. Quant au droit du sol, il n'a de valeur que comme droit du premier occupant reconnu et institué ; en aucun cas il ne saurait donner la même légitimité ni les mêmes droits à des occupants par le simple fait de fouler le sol de notre pays, quelles qu'en soient les circonstances. Il y a droit du sang pour un étranger accepté qu'après assimilation complète au bout de trois générations.*

4. Suppression immédiate du principe de la double nationalité.

5. Rétablissement immédiat de la peine de mort.

❖ *L'abolition de la peine de mort (Loi dite Badinter, 1981) est peut-être l'une des plus graves fautes de « l'ordre » républicain. Précisons d'abord que la peine de mort est une condamnation ultime (d'où son nom de peine « capitale ») et non systématique. Le justiciable a donc à sa disposition tout un arsenal de moyens judiciaires pour se défendre, alors qu'il*

n'a généralement laissé aucune chance à sa victime. Mais surtout, la peine capitale est la clef de voûte de tout l'édifice judiciaire. La suppression de cette sanction ultime a entraîné un affaissement généralisé de l'échelle des peines, à partir de ce raisonnement vicieux : si la Justice ne se reconnaît plus l'autorité ni la compétence nécessaire pour condamner les crimes de sang par la peine capitale, en quoi serait-elle plus justifiée à condamner des délits inférieurs ? Ce qui nous vaut les dérives judiciaires avec la multiplication des crimes et délits de récidive, tandis que les délinquants sont devenus, par une inversion perverse de la justice institutionnelle, des victimes de la société dont cette justice est un acteur principal. Dans ce cas, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de cette logique aberrante, et admettre, au nom de cette victimisation réciproque — puisque je suis victime de la victime de la société ! —, que chacun en vienne à se faire justice lui-même ?

Force Française propose que faire de la propagande pour l'abolition de la peine de mort soit assimilé à un délit de complicité d'assassinat et relève de la loi pénale.

6. Interdiction et dissolution immédiates de toutes les organisations étrangères sises sur le territoire national menant des activités communautaristes, qu'elles soient culturelles, culturelles ou politiques.

7. Abolition immédiate de toutes les lois dites antiracistes, lois totalitaires anti-identitaires et antifrançaises ourdies contre le peuple français, visant tout spécialement les Français de souche, à partir de la loi prétexte Pleven du 1^{er} juillet 1972 dite contre le racisme (la veille des vacances), renforcée par la loi prétexte Gayssot du 13 juillet 1990 (la veille du 14) ajoutant l'antisémitisme et la xénophobie, cette loi visant au surplus à restreindre la liberté d'expression sur certains sujets historiques comme de contester les attendus juridiques du procès de Nuremberg.

8. Dissolution immédiate des officines subversives apatrides dites, par abus de langage, antiracistes, mais plus réellement antifrançaises, anti-identitaires, à vocation répressive et judiciaires, dotées du pouvoir exorbitant d'ester en justice. On y retrouve, entre autres, la Licra, le Mrap, SOS Racisme, la Halde, la Ligue des droits de l'homme, etc.

9. Dissolution immédiate des associations subventionnées se disant « humanitaires » ayant soutenu ou encouragé l'immigration de masse ou l'invasion migratoire, avec procès en reddition de compte pour les responsables.

10. Interdiction immédiate de toutes organisations ésotériques à vocation culturelle dites philanthropiques ou pseudo-humanitaires, fondées sur le secret rituel initiatique. **L'exotérisme, oui (christianisme) — L'ésotérisme, non (franc-maçonnerie et autres).**

11. Procès immédiat en dénaturalisation posthume ou anthume des ex-Présidents de la République française pour haute trahison et crime attentatoire à l'identité du peuple Français, à son indépendance, à sa dignité ; les personnages relevant de cette mesure sont les suivants : MM. Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand, Chirac, Sarkozy, Hollande, Macron...

12. Réhabilitation immédiate du Maréchal Pétain et du grand constructeur automobile Louis Renault.

13. Sanctuarisation immédiate du sol français et des terres agricoles, avec interdiction de vendre le moindre mètre carré de notre patrimoine territorial à toutes entités étrangères non résidentes : société commerciales, fonds d'investissements, fonds souverains, etc.

14. Arrêt immédiat de l'expansion des villes et de leur emprise sans limites sur les abords environnants ; cette expansion se comprenant en surface et en... hauteur !

15. Suppression immédiate de la Fête dite « nationale » du 14 juillet qui est de fait une fête républicaine comme son nom ne l'indique pas ; transformation du 14 juillet en Jour de deuil national, en mémoire des victimes de la Révolution française, ainsi que de toutes les victimes des guerres de masse provoquées par la République et l'Empire. Maintien d'une cérémonie militaire commémorative.

❖ *Force française rappelle que les guerres républicaines ont été le fait des États constitués et non le fait des peuples et des nations. Les guerres modernes sont des guerres entre États, les nationalismes n'étant que des prétextes. Ces guerres, qu'elles soient nationales ou coloniales, ont toujours été déclarées au nom du peuple, par les élus du peuple, mais jamais par le peuple lui-même. Qu'on cesse de culpabiliser en permanence le peuple français jusqu'à l'obliger au repentir, pour des engagements souvent tragiques qui ne sont pas de son fait.*

16. Sortie immédiate du cauchemar totalitaire de l'Union Supranationale Européenne.

17. Abandon immédiat de l'Euro.

18. Rétablissement immédiat du Franc et de notre monnaie nationale souveraine.

19. Application immédiate de la loi du retour au pays pour les immigrés toutes origines confondues sur la base du volontariat aidé. Expulsion immédiate pour les récalcitrants.

20. Remise en cause immédiate des vagues de naturalisations et de changements de patronymes non justifiés intervenus depuis la seconde guerre mondiale.

B - Abolition de la République

1. Rejet de la devise républicaine Liberté, Égalité, Fraternité, devise maçonnique et pharisienne à haut pouvoir de subornation : **la liberté pour eux, pas pour les autres ; l'égalité pour les autres, pas pour eux ; la fraternité entre eux, contre les autres** ; et tous les symboles républicains dont le drapeau, l'hymne abusivement dit national alors que c'est un chant républicain, en plus très mal nommé du nom de Marseillaise, la Marianne, le drapeau, etc.

❖ *Parmi les grands principes mis en avant par le dogme républicain — qui s'appuie sur le trépied idéologique socialisme, communisme, libéralisme —, le pire de tous est certainement l'égalité. L'égalité n'existe pas ; il n'y a d'égalité nulle part dans la nature ; appliquée aux sociétés humaines, l'égalité fausse la perception des rapports humains ; contradictoire de la liberté, l'égalité est un terme dans l'échelle de la justice, elle n'est pas*

la justice elle-même et ne saurait être considérée comme un principe général ; elle induit le nivellement par le bas et peut se révéler comme un foyer d'injustice. Ceux qui ne cessent de parler d'égalité sont des coupeurs de têtes en puissance, et n'ont dans leur tête à eux que de réduire l'humanité au plus petit dénominateur commun, afin de mieux contrôler et exploiter les masses populaires. L'égalité sociale est le principe fondamental de tous les totalitarismes.

Partant du principe que ce qui est égal n'est pas nécessairement juste, et que ce qui est juste n'est pas nécessairement égal, à l'égalité stérile et sclérosante de la gauche, Force Française substitue le principe d'inégalité motrice ou différentiel inégalitaire moteur. Il n'y a pas de société évoluée sans inégalité consentie et assumée (hiérarchie et sélection). Le tout est de comprendre le principe et de l'appliquer avec discernement et bon sens.

Rappelons en outre que pour Force Française, la liberté au sens républicain consiste à déresponsabiliser l'individu, à libérer ses bas instincts au détriment de la société et des siens, mais aussi de sa santé morale et physique ; la Fraternité est la mauvaise conscience de ceux qui intriguent et complotent au sein d'officines occultes (ex. : la franc-maçonnerie). La devise républicaine n'est pas seulement hypocrite, elle est fausse et potentiellement dangereuse.

2. Abolition de l'Assemblée nationale et du Sénat.
3. Abolition de la Constitution.
4. Abolition du Conseil constitutionnel (contrôle des Lois) et du Conseil d'État (juridiction administrative suprême : conseille le gouvernement, avise et juge)

❖ *L'abolition de la Constitution républicaine et des hautes juridictions de l'État a surtout pour but de mettre en évidence l'extraordinaire juridicité procédurière et bureaucratique de l'État républicain, tandis que la société devrait mettre en place des règles organiques simples susceptibles de s'inspirer des grands principes de la loi naturelle.*

En ce qui concerne la Constitution elle-même, on est également en droit de se poser la question de son utilité, sachant qu'elle est révisée en permanence, et que chaque Président peut l'adapter à sa main, même s'il lui faut pour l'amender obtenir les deux tiers des voix du Parlement. Bien entendu, le peuple « souverain » n'est jamais consulté pour donner son avis, il est vrai sur un contenu le plus souvent assez confus ; le prétendu « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple », n'est qu'une formule incantatoire à la limite de la provocation offensante.

Il n'est pas indifférent de constater que le dernier paragraphe de la Constitution est formulé ainsi : « La forme républicaine ne peut faire l'objet d'une révision ». Autrement dit : hors de la République point de salut. Force Française se donne justement pour objet de chercher le salut de la France et du peuple Français hors de la République.

5. Instauration du Référendum national d'initiative populaire intégral à 1% du corps électoral. Référendum d'initiative législative ; référendum veto ; référendum de révocation.

6. Aucune décision politique d'ordre gouvernemental ne peut être appliquée sur la seule foi des sondages, sans avoir été préalablement ratifiée par référendum.

7. L'élection du chef de l'État et de son Gouvernement, sont élus au scrutin de liste, le mode de gouvernement étant calqué sur le modèle municipal.

❖ *Force Française considère que le principe de séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) est une tromperie, un rituel scénique sans réelle portée, juste là pour donner le sentiment d'un autocontrôle gouvernemental qui, sauf exception, n'existe pas dans les faits.*

8. Au-delà des communes de 3500 habitants, les maires et leur conseil municipal sont nommés par le gouvernement lui-même élu. Leur fonction est définie selon le principe de subsidiarité et limité, à la différence des maires actuels, véritables potentats locaux, et des municipalités devenues de véritables entreprises locales multi-services, tout comme les Conseils généraux et régionaux traitant de tout et n'importe quoi, au détriment de la société civile et de l'initiative privée.

9. Réforme de l'administration préfectorale (héritière de la dictature jacobine).

10. Réformes administratives territoriales et redéfinition des attributions fonctionnelles des collectivités locales (diminution du mille-feuille administratif)

11. Instauration d'une période de dictature autodéterminée transitionnelle de trois ans pour assurer l'apprentissage et la mise en œuvre institutionnelle de la démocratie directe.

C – Administration

1. Abolition du statut COMMUNISTE de la fonction publique, statut dit statut « Thorez », et refonte totale.

❖ *Le statut de la fonction publique française est d'inspiration entièrement communiste ; son développement exponentiel depuis la Libération et son emprise sur la société française sont devenus, au bout de soixante-dix années d'engluement et de sclérose bureaucratiques, proprement insupportables à la société civile. L'État français, totalement gangrené par l'entrisme socialo-communiste voire trotskyste ou tout simplement gauchiste, détourné de ses fonctions statutaires dites régaliennes sous le regard consentant sinon bienveillant des idiots utiles du laisser-fairisme libéral, a été transformé en bunker inexpugnable de tous les privilèges corporatistes de la fonction publique ; situation ahurissante et scandaleusement anormale dont la conséquence la plus manifeste est que, par une inversion de finalités objectives, ce n'est plus la fonction publique qui est au service de la société civile, mais la société civile qui est au service de la fonction publique ; autrement dit, vous payez pour faire laver le linge et vous lavez le linge.*

2. Mise à pied informelle de la totalité des fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales ou associatives et des entreprises non-concurrentielles du parapublic.

3. Réembauche immédiate des mêmes après avoir prêté un serment civique solennel, signé et prononcé publiquement les paroles que voici, valables pour tous, quel que soit la fonction et le niveau hiérarchique :

❖ Nom, Prénom, citoyen(ne) français(e).

*Après avoir fait acte de postuler dans l'ordre de la fonction publique et avoir été admis(e), je m'engage sur l'honneur, au nom de l'État et de l'Administration publique, à **servir mon pays loyalement** dans l'exercice de mon activité.*

En échange de la garantie à vie de mon emploi, je m'engage :

1. *À respecter les règles de l'obligation de réserve, de décence et d'obéissance, étant entendu que mon autorité et mes responsabilités se limitent aux ordres hiérarchiques qui me sont contractuellement assignés.*

2. *À ne pas avoir d'activités parallèles ou d'intérêt particulier dans le secteur marchand relevant de l'ordre privé, ou toute autre situation de conflit d'intérêt.*

3. À me mettre à disposition permanente des autorités publiques en cas de circonstances exceptionnelles réclamant ma présence active.

4. À n'avoir d'autre objectif que l'intérêt général de mon pays et le bien commun de mon peuple.

5. À faire mienne la devise des Compagnons du Devoir : « Ne pas se servir, ne pas asservir, mais servir. »

4. Radiation de la fonction publique de tout agent ou groupe d'agents rémunérés par la collectivité, convaincus d'entente et de favoritisme au bénéfice d'éléments étrangers et au détriment avéré des ressortissants de la communauté nationale.

5. Distinction entre fonction publique administrative et fonction publique de terrain.

6. Ramener le ratio agents de l'État / actifs productifs du privé de 1/4 à 1/12 (voire 1/15).

7. Avoir la nationalité française depuis 3 générations, condition impérative d'accès à la fonction publique.

8. Reprise en main et réévaluation fonctionnelle de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), dont le détournement à des fins de manipulation politique doit être dénoncé. Dissolution s'il y a lieu. Même traitement pour l'INED (Institut National des Études Démographiques).

9. Suppression du droit de vote pour les fonctionnaires en contrepartie de la suppression de l'impôt direct sur le revenu ; exemption de la première condition pour les militaires, fonctionnaires de police, pompiers professionnels, personnels de santé (agents à risques).

10. Refonte de la Haute fonction publique.

11. Divulcation publique du traitement hiérarchique des fonctionnaires et de sa teneur professionnelle.

12. Les avantages acquis ne pourront dépasser l'équivalent d'un treizième mois.

❖ *Rien ne paraît plus absurde que de faire payer un impôt sur le revenu aux fonctionnaires. Sauf à bénéficier d'un héritage déclaré, les fonctionnaires n'ont pas de revenus, ils ont un TRAITEMENT. Leur salaire n'est*

pas le produit de la valeur ajoutée, mais une part de la fiscalité générale prélevée sur la valeur ajoutée produite par le secteur marchand. Sans doute le législateur a-t-il voulu que le fonctionnaire soit traité comme un citoyen ordinaire et le responsabiliser. Or le fonctionnaire n'est pas un citoyen comme les autres ; il est seulement tenu d'agir selon sa qualification dans le cadre de sa fonction ; il est un agent de service à disposition, quels que soient son niveau hiérarchique et l'activité considérée. Et de fait, quand il paye l'impôt sur le revenu, il ne fait que rendre partiellement d'une main ce que l'État lui a donné de l'autre. Son apport à la richesse générale est nul. Supprimer l'impôt direct pour la fonction publique représenterait une économie non négligeable pour l'administration et l'on cesserait du même coup de se payer de mots.

13. Dissolution du système associatif subventionné.

14. Interdiction pour les collectivités territoriales de subventionner sur les finances publiques les associations quelles qu'elles soient (généralement définies par les termes fourre-tout de « sociales, culturelles ou humanitaires »), fussent-elles déclarées d'utilité publique à but non lucratif.

15. La reconnaissance légale et le financement des associations subventionnées au titre utilitaire et charitable relèveront désormais de la responsabilité d'un Bureau National des Associations, rattaché au ministère des finances et présidé par un comité de contrôle mixte public-privé.

16. Contrôle spécifique par le BNA du fonctionnement et de la gestion des associations de type humanitaire ou caritatif, ou relatives à la santé, faisant appel au don.

17. Interdiction sur le territoire national des associations étrangères de type fondation anglo-saxonne ou ONG.

❖ *Le système associatif subventionné est aujourd'hui un pur scandale. Créé à l'origine comme dispositif de substitution aux Congrégations religieuses, le droit d'association a dérivé (dérives inéluctables) pour donner lieu aux pires abus. On peut même parler d'un véritable détournement de l'esprit et de la fonction. Ce système, incontrôlé et sans limites, est devenu une sorte de fonction publique bis ou parallèle laissée à la discrétion des élus locaux ou nationaux, sans aucun contrôle ; ils l'ont perverti pour en faire des organismes de clientélisme électoral ; de plus, les objectifs utilitaires de nombre d'associations étant douteux ou inexistantes, elles servent*

de couverture pour salarié des proches, voire des amis et les amis des amis.... Elles sont dites « non lucratives », mais cela n'empêche pas les dirigeants de certaines associations de type national de s'octroyer des salaires confortables de quasi-hauts fonctionnaires. Les associations subventionnées seraient de l'ordre de 1 380 000, employant à temps plein ou partiel 1 800 000 crypto-fonctionnaires non répertoriés dans la fonction publique officielle, donc non comptabilisés.

En principe, les subventions ne doivent pas comporter de contrepartie au bénéfice de la collectivité qui a émis la subvention. Mais alors pourquoi tant d'associations subventionnées ? Parce que ce système permet également d'acheter, au sens le plus vénal du terme, certaines catégories d'électeurs capables de déployer un zèle militant en période électorale ; ces mêmes associations disposeraient en outre de 20 millions de bénévoles... On l'aura compris, majorité et opposition du camp républicain faisant usage des mêmes procédés litigieux, il y a consensus tacite sur le sujet entre pseudos adversaires de convenance et de connivence.

D – Société

1. Suppression des syndicats « officiels » issus de la Résistance, dits encore « révolutionnaires » et « représentatifs ».

2. Interdiction des syndicats dans les services publics attachés à la sécurité des biens et des personnes ou considérés comme agents ayant autorité.

3. Réhabilitation du syndicalisme jaune (coopératif voire cogestionnaire).

4. Remise en cause de l'assistantat social rémunéré sans contrepartie.

❖ *Toute aide ponctuelle de l'État, doit être contingentée et déboucher sur la pratique d'un travail régulier rémunérateur.*

5. Les travailleurs étrangers seront soumis à un contrat de résidence temporaire renouvelable (tous les cinq ans), justifiant de leur présence et d'une activité professionnelle rémunérée, pouvant être assortie d'une formation professionnelle préalable.

6. Le regroupement familial sera aboli. Les travailleurs étrangers ne pourront donc pas introduire leurs familles sur le

territoire national. En compensation, ils bénéficieront d'un congé semestriel d'un mois.

7. Refonte complète de la Sécurité Sociale (maladie, familles, retraites). Changement de nom envisagé.

❖ *Rappelons ce fait : le budget de la Sécurité Sociale, toutes branches confondues, est équivalent à deux ou trois fois le budget de l'État, soit des disponibilités financières considérables à des fins sociales issues des prélèvements obligatoires (impôts, taxes, CSG, cotisations patronales et salariales...). Comment se fait-il qu'à une certaine époque la S.S. était si généreuse avec les assurés sociaux (trop généreuse sans doute, surtout envers ceux qui n'assument pas leur état de santé : tabac, alcool, drogue, MST, prises de risques inconsidérées engageant la santé physique et morale, voire la vie, dont on fait supporter les conséquences au contribuable), et qu'aujourd'hui, alors que les prélèvements obligatoires n'ont jamais été aussi élevés, les vannes du remboursement se sont raréfiées, laissant un trou financier récurrent et ramenant petit à petit les règlements sociaux au compte-gouttes ? La question qu'il faut se poser est celle-ci : où passe l'argent de la Sécurité Sociale ? Force Française entend bien s'attaquer à ce tabou, véritable Bastille des affaires louches de l'État, et entend aussi réformer la Sécurité Sociale, voire changer son nom — un nom qui sent trop son Soviet moscovite et qui n'est certainement pas de nature à stimuler les assistés sociaux ni à les encourager à se prendre en charge.*

8. Réhabilitation des dispensaires privés ou publics et autres établissements de soins de proximité aux dépens des grands services hospitaliers universitaires réservés au traitement des maladies lourdes.

9. Dépasteurisation de la médecine dogmatique officielle.

10. Création d'une université des sciences médicales naturelles et diététiques (hygiénisme, comportements alimentaires). Encouragement au développement des médecines naturelles.

E – Économie

1. Toutes dispositions seront prises pour lever les entraves à l'initiative privée dans le cadre institutionnel : facilitations administratives ; allègement du code du travail, sauf dispositions touchant aux conditions de travail et à la santé immédiate

des travailleurs et consommateurs ; encouragement et soutien à la libre entreprise, à la petite entreprise, à l'artisanat ; facilitations de la transmission des entreprises familiales.

❖ *Toutefois, la belle vie du productivisme et de la croissance sans fin à tous crins doit être envisagée dans le sens d'un ralentissement général, d'un processus de déconsommation mettant fin au gaspillage de la matière, de dénergie, et à la destruction de l'environnement. Produire pour produire, n'a plus de sens aujourd'hui, dans un monde rendu interdépendant, où l'énergie et les matières premières ne sont plus inépuisables et tendent avec le temps vers la raréfaction. Le progrès matériel et technique, qui faisait rêver jadis ceux qui croyaient au progrès infini de la société de consommation, ne tient plus ses promesses de bonheur, et les joies hédonistes qui s'ensuivaient laissent aujourd'hui place à des frustrations proportionnelles au désenchantement. Sciences et techniques arrivent à un stade où elles génèrent plus d'effets pervers que de bienfaits (entropie). Cette réflexion n'est pas nouvelle, mais dans les années futures, elle devra connaître un aboutissement concret : la détoxification matérialiste ou la mort.*

2. Rétablissement des frontières douanières et traitement des échanges économiques de pays souverain à pays souverain et au cas par cas. Fin du libre-échange économique systématique sans contrepartie réciproque, qui n'exclut cependant pas une certaine solidarité économique entre les États.

3. Retrait de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), organisation mondialiste chargée d'assurer le contrôle de l'économie mondiale dans l'intérêt des grandes multinationales et de la haute finance internationale, qui détournent et imposent les règles du droit international à leur profit.

4. Audit général de l'activité des banques, remise à plat du système bancaire. Dispositions visant à protéger les intérêts des particuliers productifs et des intérêts collectifs de la communauté nationale.

5. Création d'un ministère des produits de première nécessité.

6. Réhabilitation du Dimanche et des jours fériés traditionnels comme journées chômées généralisées (hors service).

7. Réintégration sur le sol national des activités économiques délocalisées à basse valeur ajoutée.

8. Audit général de toutes les possessions étrangères et autres intérêts non-résidents sur le territoire français. Les intérêts non-résidents sont des biens nationaux matériels ou immatériels acquis par des étrangers résidant ou non en France ; ils entreraient aujourd'hui pour plus de 50% dans le CAC 40 (43% dans la bourse française) et seraient créditeurs de 70% de la dette publique.

9. Abolition de la loi dite Pompidou du 3 janvier 1973 interdisant à l'État français d'emprunter auprès de sa propre banque, la Banque de France, ceci en corrélation avec le retour du Franc et de la souveraineté monétaire de la France.

10. Audit résolutif de la dette publique de l'État français.

❖ *Le but de l'audit résolutif est de comprendre, à son plus haut niveau, pourquoi l'État français s'est laissé prendre au piège de la Haute finance internationale, pourquoi les élus de la république ont laissé filer la dette. Tout est affaire de crédit ou d'emprunt, mais aussi de soumission à la Haute finance internationale. Une économie financière appuyée sur le crédit permanent est un non-sens. Au fil du temps, le crédit appelle le crédit, crée un effet d'entraînement un peu comme l'appel d'air alimente l'incendie ou l'accoutumance aliène le drogué. Tout emprunt qui ne repose pas sur la valeur ajoutée produite (économie réelle du pays) crée une économie virtuelle spéculative d'anticipation fondée sur l'à-venir, contribuant ainsi à entretenir un foyer malsain et à propager l'embrasement. Selon le principe que les arbres ne montent pas au ciel et que toute masse supérieure à sa capacité de résistance s'effondre sur elle-même, il arrive un moment où l'effet cumulatif du crédit et du coût de la vie (inflation) devient insupportable ; le système s'écroule, entraînant ruine, chômage, pauvreté. Il est important également de savoir de quoi est composé le capital de la finance internationale. D'abord, a-t-elle une légitimité juridique internationale ? De toute évidence, non. Elle s'en passe. Il n'y a pas de lois au-dessus du cartel des banques, au-dessus du Veau d'Or.*

La Haute finance internationale (dont les banques centrales) génère un tel pouvoir financier (avec l'argent siphonné dans les pays industrialisés, argent qui n'est donc pas le sien, mais aussi en faisant tourner à une vitesse vertigineuse la planche à billets qui n'est qu'un crédit à terme indéfini),

qu'elle crée le désordre artificiel dans le monde entier et impose ses solutions là où son intérêt spéculatif commande. D'autre part, il serait illusoire d'imaginer que l'argent sans frontières n'est contenu que dans les paradis fiscaux, et que les grandes banques anglo-américaines seraient blanches de toutes compromissions, de même que l'ensemble des banques européennes contaminées par les premières.

Pour autant qu'on puisse en être informé, l'argent sans frontières provient d'une intense spéculation sur les transactions financières internationales issues de la valeur ajoutée accumulée par les États industrialisés, du crédit, de l'évasion fiscale, de l'argent sale (trafics toutes natures : drogue, prostitution, armes, jeux, et autres activités illicites), mais aussi sur l'exploitation des pays sous-développés. Par définition, les milieux internationaux interlopes, apatrides ou cosmopolites sont flous, et échappent à toutes juridictions nationales, pour celles qui ne ferment pas les yeux. Une étude approfondie réclamera un travail de recherche long et difficile. Peut-être faudra-t-il un jour en revenir à la prudente sagesse des anciens : on ne dépense que l'argent qu'on gagne....

F – Agriculture

1. Dissolution de la FNSEA, organisation nationale de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, et du CNJA (Centre national de la jeunesse agricole).

2. Dissolution de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique). Une réorientation est possible, mais quand l'arbre est malade, il faut l'arracher.

3. Suppression du scandaleux Salon International de l'Agriculture (SIA), fausse vitrine « paysanne » de l'agriculture productiviste, faux nez paysan du lobby agro-industriel.

4. Création d'un institut technique de recherche, de soutien et d'encouragement à l'agriculture biologique.

5. Création d'un département alimentation et santé naturelle à la gestion des produits de première nécessité dépendant du ministère d'État (Voir E5). Retour à la vente directe des produits frais (circuits courts).

6. Développement de l'agriculture familiale de type poly-culture-élevage à orientation biologique.

❖ *L'agriculture biologique ne repose pas seulement sur le non emploi de produits chimiques, mais aussi sur la régénération et la gestion biologique des sols, et la mise en pratique de divers modes de culture obéissant à des procédés de culture aujourd'hui très aboutis, donnant des résultats rendement-qualité sans égal avec l'agriculture conventionnelle. L'agriculture biologique implique également une éthique et un esprit de symbiose de l'homme avec la terre.*

❖ *Lorsque l'on est soumis au besoin pressant ou à la nécessité d'avoir accès aux produits absolument vitaux, il est inconcevable de penser que l'on puisse financer, par l'achat de ces produits, les grandes chaînes d'approvisionnement, de production, de distribution, et rémunérer des actionnaires. C'est comme si chacun devait payer, en plus du nécessaire vital, un droit de vivre pour manger à sa faim. Les produits de première nécessité doivent impérativement échapper à la spéculation financière, et répondre à une logique économique basée sur les circuits d'approvisionnement courts.*

7. Désolidarisation de la ferme agricole du monde de l'agro-industrie et de la grande distribution afin de la soustraire à son assujettissement économique.

8. Reconstitution de la paysannerie familiale de tradition, adaptée aux procédures culturelles de l'agrobiologie.

❖ *Il serait trop long ici même de résumer la politique agricole de l'État français, quelle que soit la tendance politique, depuis la Seconde Guerre mondiale. La FNSEA et l'INRA ont été fondés au lendemain de la guerre, par esprit de vengeance, pour faire oublier le succès de la Corporation Agricole du régime de Vichy, qui n'avait pas eu le temps de tenir toutes ses promesses. Puis il y eut le Plan Marshall : il fallait faire des paysans français des Américains, et soumettre l'agriculture à l'industrialisation productiviste à haut rendement selon le modèle d'Outre-Atlantique. Les hommes nouveaux (en fait des vieux chevaux de retour animés par une haine idéologique incoercible, et un esprit revancharde des plus méprisables) étaient entichés de l'idéal socialo-communiste ; l'un des fondateurs de l'INRA fut l'agronome ultra-marxiste René Dumont, fondateur et pape de l'écologie politique, détournant et confondant ainsi à des fins purement politicienne le terme spécifique désignant les sciences de l'environnement ; mais ils comprirent vite que l'argent et les méthodes pour le faire fructifier venaient de l'Ouest, du côté américain, et non du pays des Soviets avec ses kolkhozes en pleine déconfiture. Puis, sous l'impulsion du ministre gaulliste de gauche Edgard Pisani, il y eut les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, la politique d'aménagement des structures, l'ouverture sur le marché*

européen et maintenant mondial. Politiquement, il fallait également en finir avec ces paysans conservateurs, rétrogrades, réactionnaires, souvent incultes, trop tournés vers les modes traditionnels du passé, fermés au progrès, et faire de l'agriculture le « pétrole vert » de la France. C'est ainsi que la technocratie moderne allait faire une entrée fracassante dans le monde agricole, provoquer un exode rural massif vers les villes industrielles, en même temps que la désertification des campagnes — une façon de génocider la paysannerie de terroir —, et ainsi anéantir des siècles d'agriculture de tradition qui vont disparaître sans coup férir, en quelques décennies.

Durant ces mêmes décennies, la FNSEA sera la courroie de transmission des gouvernements républicains de gauche et de droite, indifféremment. Chaque fois qu'un président du syndicat achevait son mandat, il était systématiquement reconverti en ministre de l'agriculture. Enfin, ils parviendront à ce qu'ils voulaient : le dernier président de la FNSEA n'est même pas un agriculteur (généralement un éleveur), mais un propriétaire terrien, pseudo agriculteur, acteur important du lobby agro-industriel.

Ainsi l'agriculture productiviste française, déjà largement subventionnée par le contribuable européen, est entièrement passée sous contrôle bancaire et industriel, aliénée aux grandes multinationales de l'agro-business : machinisme à outrance, agrochimie, agroalimentation industrielle, grande distribution. Pendant ce temps, les paysans sont passés de 4 500 000 agriculteurs en 1954 à environ 350 000 entrepreneurs agricoles de nos jours, soit un exode de près de 80% de la population rurale en cinquante ans ; plus de 3 millions d'hectares de terre cultivable ont été sacrifiés au béton et au bitume dans le même temps (17% environ des meilleures terres arables en 60 ans), sans compter la pollution générale par les engrais et les pesticides, sans compter les coûts énergétiques, les atteintes à biodiversité et aux milieux naturels, sans compter que nous sommes entrés dans une phase de dépression économique où l'agriculture française n'est plus en mesure d'assurer notre autosuffisance en matière de qualité alimentaire, à des prix convenables. L'INRA emploie 12 000 personnes dont 3000 scientifiques. L'agriculture et ses dérivés n'ont pas besoin de trois mille scientifiques à son service ; surtout quand on constate la mauvaise qualité des produits alimentaires de base sur les étals de la grande distribution ; surtout quand ils proviennent de plus en plus de l'étranger et de pays où les pratiques agro-industrielles sont soumises à une intense spéculation.

G – L'école

1. Instauration du chèque scolaire.

2. Libre choix de l'école. Fin de la carte scolaire.

❖ *Force Française condamne fermement le principe socialo-communiste, véritable antiennne idéologique, qui veut qu'à école publique correspondent les fonds publics, à école privée, les fonds privés. Sauf que les fonds publics sont, d'abord et avant tout, des fonds privés collectés par l'impôt et les prélèvements obligatoires sur la valeur ajoutée produite par le secteur privé marchand. Donc, il n'y a aucune raison que l'école privée n'ait pas les mêmes droits que l'école publique, puisque les parents qui mettent leurs enfants dans le privé payent l'impôt comme les autres (et même plus que les autres puisqu'ils payent l'école deux fois pour les écoles hors contrat). Nous pensons que le chèque scolaire peut régler partiellement la question, estimant qu'il vaut mieux donner le chèque aux parents que de subventionner l'école, et leur laisser ainsi la liberté de mettre leurs enfants dans l'école de leur choix. Néanmoins, les contenus scolaires généraux relèvent du domaine public, les contenus spécifiques du domaine privé.*

3. Rétablissement de la sélectivité des enseignements.

4. Réouverture des établissements scolaires séparés filles – garçons dans le primaire et le secondaire.

5. Réhabilitation de l'enseignement ex-cathedra et de l'es-trade du maître.

6. Expérimentation de classes de 150 élèves pour 1 professeur assisté de 2 ou 3 maîtres.

7. Restauration de l'apprentissage à quatorze ou quinze ans et retour au certificat d'études primaires.

8. Séparation radicale du contenu scolaire entre les matières cognitives (français, mathématiques, sciences, langues, géographie, etc.), et les matières civiques et identitaires (histoire, morale, philosophie).

9. Réhabilitation de l'enseignement de la morale corrective et comportementale comme science des mœurs et des vertus civiques, fondée sur le Devoir et l'étude du Bien et du Mal.

10. Rejet de la pseudo-morale fondée sur des détournements idéologiques.

11. Interdiction des syndicats dans les lycées et collèges.

12. Autonomie et responsabilisation des Universités à la gestion concurrentielle. Possibilité de transformation des universités en écoles.

13. Réhabilitation de l'ancienne Sorbonne à sa vocation originelle : l'enseignement de la théologie.

14. Abandon de la qualification généralisantes et non appropriée de « Sciences humaines » et retour aux appellations spécifiques.

15. Suppression de la sociologie, des sciences politiques, des sciences statistiques : elles n'ont en fait aucun caractère scientifique démontré.

16. Dissolution de l'ENA, de Sciences Po et de l'ENM (École Nationale de la Magistrature).

17. Redéfinition de la raison d'être des Grandes Écoles et remise en question de leurs objectifs (Les grandes écoles fournissent en grande partie les cadres de la haute administration et le personnel politique, toutes idéologies confondues).

18. Création d'une université expérimentale public-privé pour l'étude et l'enseignement de l'administration sociale et civique.

19. D'une façon générale, rétrocession à la sphère privée des enseignements spécifiques ou d'application n'ayant aucun caractère universel lié aux connaissances générales, tels, par exemple, les enseignements professionnels ou dits artistiques.

H – Art et culture

1. Dissolution du ministère de la Culture.

2. Création et retour à un véritable ministère des Beaux-Arts et de la Conservation du Patrimoine.

3. Toutes créations artistiques, littérature, théâtre, cinéma, sculpture, peinture, musique, etc., relèvent désormais de l'initiative privée et seront tenues hors de tout financement inhérent

à la sphère publique, à l'exception des instituts ou académies relevant du patrimoine national.

4. Interdiction aux collectivités territoriales et à l'État d'initier ou de subventionner avec l'argent des contribuables tout spectacle ou œuvre prétendument artistiques quels qu'ils soient, fondés sur le détournement de l'art des fins de provocatrices et imposés à la vue ou à l'audition du public hors de toute enceinte fermée prévue à cet effet. Sont visés les spectacles de rue dits art « vivant », l'art contemporain, les festivals, à l'exception des festivals historiques et des fêtes traditionnelles populaires.

5. Suppression de la journée de la musique ou, pour parler plus exactement, de la journée casse-oreilles qui gâte la plaisir de ceux qui voudraient profiter paisiblement du jour le plus long de l'année, jour du solstice d'été, qui devrait s'appeler journée du SILENCE et de la MÉDITATION.

6. Suppression des maisons dites des jeunes et de la culture.

7. Rétablissement et réhabilitation des bibliothèques publiques dans leur fonction première de diffusion du savoir et des connaissances, parallèlement aux médiathèques à caractère ludique (redéfinition entre bibliothèques traditionnelles et médiathèques coûteuses).

8. Les productions de l'art contemporain financées avec l'argent des contribuables et exposées au titre de l'aménagement urbain seront retirées des lieux publics et le cas échéant détruites.

❖ *L'art dit contemporain (dit aussi « conceptuel ») est l'une des escroqueries officialisées les plus choquantes de notre société moderne qui n'en manque certes pas. Il est vrai que sous le nom de « culture », toutes les aberrations intellectuelles et morales sont permises, et se donnent libre cours dès lors que les « artistes » sont subventionnés par la collectivité publique, indépendamment de leur talent. L'art contemporain, objet de trafic*

*spéculatif par excellence, est de celles-là. Il permet à des légions de médiocres se faisant passer pour des artistes, de jouer, à défaut d'un talent dont ils sont le plus souvent vaguement dépourvus, de la provocation pour se donner l'illusion d'exister et se croire importants. Et surtout de vivre aux crochets du contribuable. En ce sens, l'art contemporain qui se veut provocateur est un « art » profondément bourgeois. Cette falsification de l'art n'est pas gratuite ; le plus souvent c'est le contribuable qui règle l'ardoise. Hélas, le mécène défiscalisé aussi. **Le snobisme, qui est la bêtise habillée en frac, est comme l'infini : sans limites.***

9. Transfert du Panthéon républicain et restitution de la basilique Sainte Geneviève, sinon à sa vocation ecclésiale d'origine qui paraît peu probable, du moins en vue d'y fonder un centre historique de la vie religieuse.

❖ *L'auguste édifice royal, avec ou sans consécration, connaîtra une nouvelle affectation comme sanctuaire vivant où sera exposée l'œuvre colossale accomplie au nom de Jésus-Christ par l'Église catholique romaine, depuis plus de 2000 ans. Elle sera plus particulièrement centrée sur le rôle de l'Église de France à travers notre histoire nationale. Une deuxième façon de connaître la véritable Histoire de France et européenne. Le Panthéon se cherchera un lieu de prestige en remplacement (à Paris, hors édifices religieux, les lieux sans affectation ne manquent pas). Aux grands hommes, la patrie reconnaissante : le mot « patrie » est de trop venant de ceux qui, trop souvent, l'ont bafouée voire trahie.*

10. Suppression des aides publiques indirectes à la presse écrite généraliste ou spécialiste, dès lors que celle-ci est financée par des banques, des industriels ou groupes capitalistes divers, dont l'information générale n'est pas l'objet social principal.

11. Suppression des aides publiques directes à toute publication dépassant 30% de publicité commerciale par rapport au rédactionnel (non comprises les petites annonces) Ces mesures sont applicables à toutes formes de supports qui remplissent les mêmes conditions, y compris les technologies numériques.

12. Interdiction à un propriétaire de posséder plus d'un quotidien d'information générale à la fois. Démantèlement des groupes de presse d'information généraliste. Obligation de

vendre le support à prix réel. Obligation de mentionner le nom du propriétaire de fait (nationalité française obligatoire), et des responsables rédactionnels du journal.

13. Soutien à un journalisme de journalistes et non à un journalisme de banquiers ou d'industriels. Aides fiscales si conditions réalisées.

I – Sécurité intérieure et extérieure

1. Suppression des Polices municipales et leur incorporation dans la police nationale comme Gardiens de la paix.

2. Réhabilitation des Gardiens de la paix (agents de ville) constitués en corps autonome au sein de la Police nationale, et retour à l'uniforme strict avec képi (fin du treillis de campagne et de la casquette américaine, accoutrement inapproprié en milieu urbain).

3. Interdiction des syndicats dans la police ; aménagement d'un sas social relations hiérarchie-base.

4. Interdiction de toute présence féminine dans les interventions de terrain potentiellement violentes ou dangereuses, aussi bien dans l'armée que dans la police et la gendarmerie : sauf aide au soutien administratif, matériel et médical.

5. Réforme des Compagnies républicaines de sécurité (CRS) ; son éventuelle fusion avec la Gendarmerie mobile.

6. Création d'un service de conscription civique obligatoire de 27 mois à partir de 18 ans, dont le but est à la fois de former le futur citoyen aux réalités de la vie, de le mettre au service de la communauté nationale (donc public et privé), et de le préparer à la défense de son pays. Les 9 premiers mois seront réservés à la formation civique et militaire.

7. L'engagement ou incorporation civique sera renouvelable à tout âge (maxi, 60 ans), pas plus de deux fois. Au-delà

de 40 ans, les rengagés volontaires pour le service seront orientés, après sélection, vers des fonctions d'encadrement et de formation, et seront indemnisés.

8. En ce qui concerne l'Armée, il est bien entendu que la stratégie militaire française s'appuie sur le concept universel de défense, sur l'évaluation de la menace et la désignation de l'ennemi potentiel. Il est également important de savoir faire face à toute menace implicite ou explicite, définir ce que l'on a à défendre et pourquoi, et pas seulement s'en tenir à des principes idéologiques ineptes !

❖ *Au-delà du maintien de l'arme atomique et de sa fonction dissuasive, des puissants moyens de guerre électronique à distance de type drones ou missiles, il apparaît important de maintenir une arme conventionnelle fondée sur la capacité des citoyens à défendre eux-mêmes leur pays, et pas seulement en s'appuyant sur la seule force des engagés et des volontaires. D'où la nécessité de relier logiquement l'Armée à l'incorporation civique et à la réserve.*

En ce qui concerne les projections lointaines d'intervention ou de soutien ami, la nécessité d'un porte-avions performant doublant l'unique bâtiment actuel en état de marche (ou d'indisponibilité chronique) se fait cruellement sentir. À moins que la révision des moyens d'actions en fonction d'une stratégie nouvelle fasse place à de puissants bombardiers bourrés d'électronique militaire (la France fabrique des Airbus), ou à des drones accompagnés capables d'opérer sur des longues distances ; il s'agit ici de parler de bombardements ciblés, et non des bombardements à l'anglo-américaine de type anti-cités (haute altitude, à l'aveugle) qui provoquèrent tant de lourds dégâts matériels et humains dans de nombreuses localités de France et d'Allemagne, lors de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi, depuis la guerre de 39-45, dans de nombreux théâtres d'opérations, dont l'Asie centrale et le Moyen-Orient.

J – Immigration et nationalité.

1. Est déclarée Française de souche ou historique ou d'origine toute personne étant française en ligne directe de père et de mère à partir de la période précédant la Première Guerre mondiale et ayant combattu.

2. Est déclarée étrangère toute personne ne possédant pas la nationalité française, résidant temporairement sur le territoire français à des titres divers. Au-delà des frontières, le mot « étranger » n'a plus de sens et ne désigne que des choses ; les personnes sont comme nous Français, des citoyens qui ont la même dignité que nous au sein de leur propre patrie.

3. Ne peuvent prétendre au privilège de la nationalité française que les étrangers ressortissant de l'Europe historique chrétienne, y compris la Russie, après 20 années de présence effective sur le territoire, que si elles manifestent une volonté familiale sincère de se fondre dans la nation française par assimilation, offrent des preuves concrètes d'attachement moral et spirituel à notre nation, ont une vie digne et un passé irréprochable (particulièrement dans leur pays d'origine).

4. Les ressortissants extra-européens (nous ne disons pas extra-communautaires, car pour nous, Force Française, l'Union Européenne n'a pas été reconnue par le peuple français : referendum de mai 2005) ne sont pas redevables de la nationalité française ni habilités à la revendiquer, sauf exception.

5. Toute naturalisation donnera lieu à une cérémonie d'intronisation individuelle ou collective devant un collège mixte public-privé représentant l'autorité publique et la nation. Le rituel et le contenu de la cérémonie restent à déterminer.

❖ *Cette cérémonie devrait être l'occasion de rappeler à l'impétrant ses devoirs et ses obligations, de lui définir très précisément la réalité de l'identité française (historique, religieuse, civique), et lui rappeler également et expressément que la France n'est pas le pays de « tous les droits » ; et à l'impétrant de réaffirmer solennellement sa volonté de devenir citoyen français, d'accepter le principe de l'assimilation, de rompre avec ses attaches originelles, et de s'engager à servir le pays en toute loyauté, qu'il relève du domaine privé ou public.*

6. Les quotas admissibles à la naturalisation et à l'assimilation ne devront pas dépasser quelques milliers par an, le nombre restant à déterminer.

7. Arrêt immédiat de l'immigration de toute nature et de toutes origines, et inversion des flux migratoires.

8. Abolition du droit d'asile, sauf circonstances particulières. Ces conditions étant acquises, et selon le sens même du mot, la qualité de réfugié ne peut être que provisoire et n'autorise en aucun cas à exiger la naturalisation française.

9. Interdiction des mariages mixtes interraciaux.

10. Rejet du métissage ethnique généralisé.

11. Arrêt des pompes aspirantes sociales et de toutes formes d'aides spécifiques de soutien et d'encouragement à l'immigration sous toutes ses formes.

12. Instauration d'un recensement ethnique différencié.

13. Création de centres de rétention. Aide au retour pour les volontaires (en fonction des moyens de l'État au même moment) ; expulsion *manu militari* des récalcitrants (Certains, en Algérie, employaient une formulation plus radicale).

14. Tout travailleur étranger résidant sur le territoire français, homme ou femme et quel que soit son pays d'origine, en plus des formalités habituelles, doit être muni d'un Certificat de Résidence Temporaire obligatoire. Il doit être renouvelé tous les cinq ans et ne peut dépasser quinze ans (plus deux à trois ans de formation professionnelle).

15. Tout travailleur étranger, homme ou femme, bénéficie des mêmes droits sociaux et participe aux mêmes cotisations sociales qu'un travailleur français. Toutefois il ne paye pas d'impôt direct, jouit d'un droit au retour semestriel d'un mois, et du droit de transférer son salaire, assorti d'une taxe de réserve (le transfert du salaire étant une perte de valeur ajoutée importante pour notre pays, la taxe à la source est une compensation contributive minimum). En aucun cas il ne peut participer à des débats politiques, et doit se préserver de toute forme d'activisme politique local ou extérieur sous peine d'expulsion immédiate.

K – Diplomatie, relations extérieures.

1. Réhabilitation de la diplomatie bilatérale multipolaire, et réaffirmation de la pleine souveraineté de la nation française dans le concert des nations.

2. Réforme complète du droit international et des relations diplomatiques. Aucun droit international, quel qu'il soit, ne peut trouver sa légitimité ailleurs que dans le plein exercice des droits souverains et des prérogatives des peuples-nations du monde.

3. Retrait de l'ONU, véritable organe supranational de fermentation du Nouvel Ordre Mondial, sous contrôle des États-Unis.

4. Retrait de l'Otan, bras armé des États-Unis

5. Retrait de l'Union Européenne (UE), conglomérat techno-bureaucratique impérialiste illégitime, agence continentale et organe exécutif du Nouvel Ordre Mondial au service de la coalition anglo-américaine.

6. Reconstruction d'une véritable Europe des peuples et des nations à partir des aires naturelles historiques et sous statut confédéral limité : aire latine, aire slave, aire germanique, aire scandinave, aire anglo-saxonne.

7. Création d'une alliance Europe-Russie organisée autour de l'axe Paris-Berlin-Moscou.

8. Fondation de l'Union internationale des peuples du monde (INTERPAX-UNIMONDE) en remplacement de l'ONU, et création d'une charte communautaire internationale (et non universelle) fondée sur l'entente, le respect mutuel et la considération solidaire des peuples (et non des États). Le but est de créer de nouvelles règles internationales visant à soustraire les peuples et les nations indépendantes de l'influence néfaste du Nouvel Ordre Mondial et de toutes autres organisations mondialistes supranationales, mais aussi de la domination

hégémonique des USA ou toute autre nation ou État de type continental, se donnant les mêmes objectifs de domination universelle.

L – Relèvement intellectuel et moral

1. Réhabilitation de la famille patriarcale, monogame, non-consanguine à lignage héréditaire.

2. Réhabilitation du mariage naturel et de la différenciation sexuelle des êtres humains comme condition du respect de la Création et de l'Ordre naturel.

3. Soutien et encouragement des mères de famille à la maternité.

4. Interdiction du « mariage » homosexuel, le mot mariage impliquant sémantiquement une fusion hétérogène générant un « produit » tiers ; l'emploi du mot à l'intention des homosexuels est interdit dans les formulaires de l'Administration et sera considéré comme un acte de forfaiture.

5. Union civile maintenue dans sa formulation administrative.

6. Interdiction de l'adoption des enfants par des homosexuels, et de toutes les autres formes de procréations antinaturelles visant à une destruction sociétale complète : procréation médicale assistée (PMA, mères porteuses), (GPA) naissances sans pères, transhumanisme...

7. Suppression de l'aide médicale aux malades atteints de MST. Thérapie de responsabilisation.

8. Suppression de l'aide médicale aux malades victimes d'addictions à l'alcool ou aux drogues après cures multiples de désintoxication. Thérapie de responsabilisation.

9. Interdiction de toutes formes de prosélytisme pornographique et d'encouragement au vagabondage sexuel sous toutes ses formes, visant particulièrement la jeunesse.

10. Toutes formes d'encouragement au respect et à la fidélité entre jeunes hommes et jeunes filles seront soutenues et développées dans l'esprit et le droit fil de l'antique formule : *Mens sana in corpore sano*.

11. Réforme de l'adoption en général, interdiction de l'adoption exotique en particulier.

12. Interdiction de l'avortement assortie en contrepartie de l'accouchement sous X, et mise en place d'une politique nationale de sauvetage des enfants non-désirés, rejetés.

❖ *Les nouveau-nés seront confiés à des pouponnières privées ou publiques sous l'autorité et le contrôle de l'État, avant de les destiner à l'adoption ou de les classer Pupilles, issus de la communauté nationale (ICN). En aucun cas des membres de la famille proche peuvent adopter un enfant né sous X.*

13. Dissolution du Planning Familial.

14. Accès à la représentation politique refusé aux femmes (politique politicienne).

15. Interdiction des défilés de mode mettant en scène des mannequins féminins squelettiques déguisés en épouvantails à moineaux, par des gens qui méprisent hautement la femme et font honte à sa féminité.

16. Création de « mode » dans les ateliers de haute couture réservée aux seules femmes.

17. Retour à la séparation scolaire des sexes : écoles de filles, écoles de garçons.

18. Obligation pour les jeunes filles, femmes adultes et hommes, d'une tenue décente, à tout le moins correcte, en public, hors plages et lieux de baignade.

M – Écologie, urbanisme, sport

1. Défense générale de l'environnement, protection et mise en valeur du patrimoine historique et naturel français.

❖ *Rappelons que l'écologie dite « politique » est une imposture n'ayant rien à voir avec la véritable écologie, science des interactions naturelles en milieu vivant. L'emploi abusif et détourné du mot écologie à des fins politiciennes, n'agissant que sur des cas médiatiquement exploitables, n'est que le masque présentable du gauchisme bourgeois d'intellectuels bobos ou de certains milieux de la « Middle class », n'ayant de fait aucun lien avec la terre ni avec le milieu naturel, et ne voyant le plus souvent dans la nature qu'un jardin vidé de ses animaux et de ses paysans, idéal pour y passer de paisibles vacances dans les anciens corps de ferme reconvertis en résidences secondaires de luxe.*

2. Lutte contre toutes les pollutions de type alimentaire, aqueux, atmosphérique, visuel, sonore.

3. Audit généralisé de l'industrie chimique non organique touchant aux productions de type liquide, pulvérulent, gazeux, responsables de toutes formes de pollutions durables gravissimes.

4. Arrêt de la tyrannie du béton, de l'emprise urbaine résidentielle et industrielle sur les campagnes et les terres arables. (autoroutes, TGV, zones dites constructibles, terrains à bâtir), réduction du mitage des paysages et de la désolation des environnements péri-urbains.

5. Arrêt de l'urbanisation tentaculaire et de l'évolution des agglomérations de type « ville-monde » ; non à l'urbanisme concentrationnaire, à l'urbanisme hors-sol, à l'extension illimitée des zones urbaines périphériques dites « Grand Paris », « Grand Lyon », « Grand Marseille », etc., sujettes à une destruction systématique des espaces naturels et à un activisme spéculatif outrancier : forêts, montagne, bords de mer (Côte d'Azur)...

❖ *Là encore, il convient de rappeler que l'urbanisme concentrationnaire destiné jadis au bétail humain de nos banlieues françaises a été entièrement calqué sur le modèle urbain soviétique, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à l'époque où les communistes dominaient la fameuse Ceinture rouge de Paris, tout comme ils dominaient de fait la vie politique française. On vidait les zones rurales et les campagnes pour encaquer les provinciaux dans des clapiers collectivistes ; le but était triple :*

a. *Forcer les paysans à déguerpir et à céder leurs terres (en usant de l'intimidation, parfois de la menace) pour augmenter la surface des unités agricoles industrialisées.*

b. *Rabattre la main d'œuvre bon marché et non syndiquée vers les grands centres industriels avides de main d'œuvre prolétarisée.*

c. *Créer des concentrations prolétaires banlieusardes permettant aux communistes qui contrôlaient le terrain d'encarter les nouvelles populations ouvrières. Durant les « trente glorieuses », grand patronat, Parti communiste et CGT y trouveront leur commun intérêt. Par la suite, les populations immigrées prendront la place de la diaspora urbaine issue de nos provinces et de la paysannerie : on en voit le résultat aujourd'hui. Toutes les grandes et moyennes municipalités de France, de droite comme de gauche, appliqueront le même schéma collectiviste à l'échelon local.*

6. Interdiction généralisée relative à la construction d'immeubles de plus de 6 étages, à titre de logements ou de bureaux sur tout le territoire national, y compris Paris et sa banlieue (moratoire pour La Défense).

7. Soutien fiscal ou subventions à toutes initiatives privées visant à l'entretien et à la protection des monuments classés historiques appartenant au patrimoine local ou national.

8. Arrêt de la construction de stades géants et de suréquipements sportifs de compétition financés par le contribuable.

9. Arrêt de toute subvention au sport professionnel.

10. Interdiction d'associer les noms de villes ou de lieux aux sports collectifs sponsorisés.

11. Retrait de la participation officielle de la France à l'olympisme marchand.

12. Durcissement de la législation concernant les lieux aptes à recevoir la jeunesse, comme les discothèques ou les boîtes de nuit, et tous autres lieux de concentrations dispensant de la musique, boissons alcoolisées et autres produits stupéfiants.

DÉFONCTIONNARISATION
DÉSİMMİGRATION
DÉCONSOMMATION

Jean-Louis OMER

L'Antirépublique-1

L'Antirépublique-2

Révolution vérité

Le Christ décrypté

Force Française

www.forcefrance.info

– 2018 –